

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mont Ste-Marie Inc.	Numéro de permis 744005	Date d'inspection Le 22 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mont Ste-Marie Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-9199	
Adresse 641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	18 juil. 2025	07 juil. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de renouvellement fait le 22 septembre en p.m. Le ratio est respecté lors de ma visite dans chacun des locaux. J'observe la fin de la sieste ainsi que la collation de l'après-midi. La vérification des heures de développement est faite. Les éducatrices ont terminé leurs heures de formations requises. La vérification d'un nouveau dossier d'employé est aussi faite et celui-ci est complet. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.</p>
--

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 septembre 2025

Date

original signé par
Sonia Saucier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 septembre 2025

Date